

Décision Générale colonial

Décision n° 1167 décision n° 1167 du 19 novembre 1592

n° 1167

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 19 novembre 1952
Numéro JO n° 13 du 01/12/1952	Date du numéro 1 décembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, à passer dans la Métropole, est accordé à M. Barra (Pierre), surveillant contractuel des Travaux publics. Une réquisition de passage par voie, maritime Djibouti-Marseille et une réquisitionpar voie ferrée Marseille-Aix-én-Provènee seront délivrées à l'intéressé qui voyage accompagné de sa femme et de sa fille âgée de 4 ans (groupe IV).